

**Proposition de Termes de références Audit Financier pour le projet :**  
**CAP2 (CAPacités pour renforcer les droits et la santé sexuels et reproductifs en Afrique de l'Ouest – phase 2)**

**Entité :** SOLTHIS

**Objet :** Audit du Projet : CAP2 (CAPacités pour renforcer les droits et la santé sexuels et reproductifs en Afrique de l'Ouest – phase 2)

**Période à auditer :** 01/03/2022 – 28/02/2025

**Date limite de dépôts des offres :** 31/03/2023

**Date estimée de démarrage :** audit intermédiaire T2.2024, audit final T3.2025

**Lieux de l'audit :** Siège de l'association Paris

## Table des matières

I.	Avant-propos .....	3
II.	Description du projet.....	3
III.	Objectif de l’audit.....	6
IV.	Organisation de l’audit.....	6
	IV1. Méthodologie et approche de l’audit.....	6
V.	Déroulement et Etendue de l’audit.....	7
	V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur.....	7
	V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier .....	7
VI.	Rapports à fournir .....	8
VII.	Documents de référence.....	8
VIII.	Proposition technique et financière.....	8
IX.	Traitements des applications.....	9
	IX.1 Evaluation des applications.....	9
	IX.2 Budget .....	10
X.	Envoi des offres .....	10
XI.	Annexes.....	10
	X.1 Budget du Projet.....	10
	X.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement....	11
	X.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social .....	16

## **I. Avant-propos**

Solthis est une ONG de solidarité internationale dont l'objectif est d'améliorer la prévention et l'accès à des soins de qualité en renforçant les systèmes et services de santé des pays où elle intervient.

Créée en 2003 par des médecins-chercheurs de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Solthis inscrit son action dans une démarche de développement pérenne afin de faire face sur le long terme aux enjeux de santé publique dans les pays à ressources limitées.

Solthis est une ONG de professionnels de santé et du développement engagés dont la spécificité est :

Une démarche scientifique et empirique afin de trouver des solutions coûts-efficaces adaptées aux réalités du terrain.

Une mobilisation d'experts pluridisciplinaires des pays du Nord et du Sud afin de prendre en compte toutes les dimensions des enjeux de santé : médicale, sociale, économique ou politique

Solthis ancre son intervention dans le principe de non-substitution : nous accompagnons mais nous ne remplaçons pas.

La fragilité des systèmes de santé dans ces pays, les épidémies, le manque de ressources humaines et financières nécessitent d'apporter une réponse construite sur le long terme. C'est pourquoi nous avons développé une stratégie d'intervention basée sur une approche globale des enjeux sanitaires et du renforcement de toutes les composantes de systèmes de santé : les hommes et les femmes, les institutions, les circuits, les technologies.

## **II. Description du projet**

Le projet vise à contribuer à améliorer les Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR), incluant le VIH/Sida, dans trois pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Guinée), dans un contexte où l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive reste limité, et où les violences basées sur le genre (VBG) sont largement répandues.

Le projet vise à renforcer le pouvoir d'agir et l'accès à des services et interventions de DSSR de qualité et adaptés aux besoins des adolescent.es et jeunes en situation de vulnérabilité. Il entend également améliorer le continuum d'offre de services VIH pour une prise en charge adaptée. Enfin, le projet vise à maximiser l'impact des interventions de Solthis, par un renforcement de ses propres capacités et une meilleure adaptation de ses interventions.

Pour cela, une démarche de promotion de la santé sera mise en œuvre avec une double action : d'une part des interventions de développement des capacités sur les services de santé, et d'autre part un accompagnement au renforcement du pouvoir d'agir des organisations de la société civile, des collectifs et des individus.

Solthis travaille sur ce programme en étroite collaboration avec les Ministères de la Santé Publique des pays ciblés, notamment les programmes nationaux de lutte contre le VIH/Sida et les Directions de la SSRAJ, et des organisations de la société civile (OSC) spécialisées dans la lutte contre le VIH et/ou la promotion des DSSR, notamment Fraternité Médicale Guinée (FMG) en Guinée, NETHIPS en Sierra Leone, Espace Confiance et ASAPSU en Côte d'Ivoire.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	36 mois
Budget total contractuel	4.745.076 € (Contribution AFD : 3.500.000 €)
Lieux	Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Léone, France
Objectifs de l'action	<p><b>Objectif global</b> : Contribuer à améliorer les DSSR, incluant le VIH/Sida, en Afrique de l'Ouest</p> <p><b>Objectifs spécifiques</b> :</p> <p><u>OS1</u> - Le pouvoir d'agir et l'accès à des services et interventions de DSSR de qualité et adaptés aux besoins des adolescent.es et jeunes, notamment les adolescent.es et jeunes en situation de vulnérabilité, sont renforcés</p> <p><u>OS2</u> - Le continuum d'offre de services VIH, du dépistage à la prise en charge, est amélioré pour permettre une prise en charge adaptée aux usager.ères</p> <p><u>OS3</u> - Les capacités de Solthis sont renforcées et son action davantage reconnue et adaptée aux contextes locaux afin de maximiser l'impact de ses interventions</p>
Bénéficiaires directs	<p><b>Bénéficiaires direct.es</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 000 personnes à risque qui accéderont à la connaissance de leur statut sérologique en Guinée</li> <li>- Les équipes des structures ciblées dont les capacités seront renforcées dans les quatre pays : 100 personnels soignants, 30 agents de santé communautaires, 20 éducateur.rice.s de pair.e.s TS et HSH en Côte d'Ivoire ; 100 personnel soignants en Sierra Leone ; 300 éducateur.rice.s de pair.es TS et HSH en Guinée</li> <li>- Les membres et salari.e.s des associations locales partenaires du programme dont les capacités seront renforcées</li> <li>- Les cadres des régions et districts sanitaires ciblés par le projet et du niveau national</li> <li>- 4500 PVVIH prises en charge dans les structures soutenues en Sierra Leone</li> <li>- 20 000 usager.ères des services de SSR en Côte d'Ivoire</li> <li>- L'ensemble des équipes salariées de Solthis (120 personnes siège et terrain)</li> </ul>
Bénéficiaires indirects	Les <b>bénéficiaires indirect.es</b> sont l'ensemble des 6,5 millions de jeunes et adolescent.es de Côte d'Ivoire et l'ensemble des 706 000 PVVIH des quatre pays ciblés.
Résultats attendus	<p><b>R1.1</b> L'empowerment des adolescent.es et jeunes, notamment celles &amp; ceux en situation de vulnérabilité, est renforcé.</p> <p><b>R1.2</b> L'offre de services de DSSR est renforcée pour une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins spécifiques des A&amp;J, notamment celles et ceux en situation de vulnérabilité</p> <p><b>R1.3</b> L'environnement national est plus favorable aux DSSRAJ</p> <p><b>R2.1</b> Une offre de services de dépistage différenciée est développée</p> <p><b>R2.2</b> Les capacités des professionnel.les de santé sont renforcées pour une prise en charge du VIH de qualité, et adaptée aux besoins spécifiques des usager.es, en conformité avec les stratégies nationales</p> <p><b>R2.3</b> Les capacités régionales et nationales de lutte contre le VIH/Sida, sont améliorées</p> <p><b>R3.1</b> Les équipes de Solthis, au siège comme sur le terrain, disposent de capacités renforcées en matière de DSSR et de prise en compte du</p>

	<p>genre</p> <p><b>R3.2</b> Les actions de Solthis sur le terrain sont plus pertinentes et mieux adaptées aux contextes et besoins des partenaires locaux</p> <p><b>R3.3</b> Solthis est reconnue comme un acteur influent et pertinent en matière de DSSR</p>
<p>Activités principales</p>	<p><b>1.1.1</b> Diagnostic communautaire participatif des besoins des adolescent.e.s et jeunes</p> <p><b>1.1.2</b> Renforcement des connaissances et compétences des adolescent.e.s et jeunes, notamment celles et ceux en situation de vulnérabilité, sur les DSSR et la disponibilité des services</p> <p><b>1.1.3</b> Mobilisation d'ambassadeur.rice.s pour promouvoir les DSSR auprès des jeunes et de leur entourage</p> <p><b>1.2.1</b> Diagnostic participatif sur l'offre de service SSR et VBG pour les adolescent.e.s et jeunes</p> <p><b>1.2.2</b> Renforcement des capacités des prestataires de santé sur l'approche globale en DSSR (y compris VBG), le paquet de services, les spécificités des adolescent.e.s et jeunes, notamment celles et ceux en situation de vulnérabilité</p> <p><b>1.2.3</b> Appui à l'amélioration, l'adaptation et l'équipement des structures de santé en lien avec le diagnostic initial sur l'offre de service SSR, notamment d'auto-prise en charge (auto-administration de contraceptifs, ADVIH, IST et de grossesse...), pour les adolescent.e.s et jeunes qui consultent les services</p> <p><b>1.2.4</b> Développement et amélioration de la qualité de l'offre de service en SSRAJ de proximité par le renforcement des compétences des agents communautaires et des éducateur.rices de pair.es et le renforcement des stratégies avancées existantes adaptées et accessibles aux A&amp;J notamment celles et ceux en situation de vulnérabilité</p> <p><b>1.3.1</b> Contribution aux cadres de concertation nationaux en matière de plaidoyer sur les DSSRAJ</p> <p><b>1.3.2</b> Mise à disposition et vulgarisation, aux niveaux national et international, des résultats et productions issus du projet</p> <p><b>2.1.1</b> Diagnostic des gaps et des besoins en matière de dépistage, notamment des populations les plus à risque</p> <p><b>2.1.2</b> Assistance technique pour la définition et la mise en œuvre d'une offre de dépistage différenciée et le lien vers le soin</p> <p><b>2.2.1</b> Renforcement des capacités des équipes soignantes dans les sites prioritaires</p> <p><b>2.2.2</b> Déploiement d'une stratégie de coaching pour renforcer les capacités des prestataires</p> <p><b>2.3.1</b> Assistance technique auprès des partenaires nationaux pour l'amélioration du cadre national de prise en charge</p> <p><b>2.3.2</b> Atelier bilan semestriel sur la prise en charge dans les régions appuyées</p> <p><b>3.1.1</b> Renforcement des capacités des équipes et des pratiques organisationnelles de Solthis en matière de prise en compte et d'intégration du genre</p> <p><b>3.1.2</b> Formation des équipes sur les approches de l'empowerment et de la santé communautaire</p> <p><b>3.1.3</b> Renforcement des capacités des équipes sur les thématiques et méthodologies liées aux DSSR</p> <p><b>3.1.4</b> Renforcement des capacités des équipes sur l'offre de service</p> <p><b>3.2.1</b> Renforcement des capacités équipes Solthis sur la démarche et les pratiques partenariales</p>

	<p><b>3.2.2</b> Accompagnement et renforcement des capacités des Partenaires OSC en fonction de leurs besoins</p> <p><b>3.2.3</b> Réalisation d'études diagnostiques approfondies sur une zone d'intervention et/ ou thématique ou groupe cible</p> <p><b>3.3.1</b> Renforcement du positionnement et des actions de Solthis dans le champ du plaidoyer</p> <p><b>3.3.2</b> Amélioration des standards de qualité et systématisation de la production de connaissances</p> <p><b>3.3.3</b> Amélioration, capitalisation et systématisation des activités de transition et passage à l'échelle dans les projets mis en œuvre par Solthis</p> <p><b>3.3.4</b> Développement de partenariats avec des médias et organes de presse clé</p>
--	--

### III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par SOLTHIS, financé à hauteur de 73.76% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par SOLTHIS pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

### IV. Organisation de l'audit

#### IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

#### IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront au siège de SOLTHIS, situé à Paris 19.

## **V. Déroulement et Etendue de l'audit**

L'audit se déroulera en deux temps

### **V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur**

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

### **V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier**

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de « Nom de l'OSC » ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Il est prévu 2 audits sur la période du contrat :

- Audit intermédiaire Tranche 1 couvrant la période 01/03/2022 au 31/12/2023, cet audit sera réalisé en T2.2024. Un rapport d’audit intermédiaire sera élaboré.
- Audit final : cet audit sera réalisé en T2.2025 et couvrira l’ensemble de la période du projet. Le rapport d’audit final couvrira l’ensemble du projet.

## **VI. Rapports à fournir**

A l’issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l’auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l’audit financier.

La réalisation de l’audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (28/02/2025). Le rapport d’audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d’audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## **VII. Documents de référence**

- Convention de financement du projet entre SOLTHIS et l’AFD
- le guide méthodologique du dispositif d’appui aux OSC de l’AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>)
- Conventions entre SOLTHIS et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 28/02/2025.
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## **VIII. Proposition technique et financière**

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à SOLTHIS :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l’audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;

- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

## IX. Traitements des applications

### IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet CAP2 et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 45.000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

## X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « Audit CAP II » impérativement aux adresses suivantes : aurelie.bodet@solthis.org avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 31 mars 2023

## XI. Annexes

### X.1 Budget du Projet

N° projet : Tranche 1 : 22 mois Tranche 2 : 14 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévues /total dépenses prévues (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	73 580	49 580	24 000	2%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	267 998	215 402	52 596	6%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	484 819	343 347	141 472	10%
Sous total 4 - Frais de voyages et déplacements et de mission	133 806	119 573	14 233	3%
Sous total 5 - Activités non ventilables	682 935	438 315	244 620	14%
Sous total 6 - Ressources Humaines	2 519 210	1 800 444	718 766	53%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	0	0	0	0%
<b>A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6+7)</b>	<b>4 162 348</b>	<b>2 966 661</b>	<b>1 195 687</b>	<b>88%</b>
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
<b>C-Total coûts directs (A+B)</b>	<b>4 162 348</b>	<b>2 966 661</b>	<b>1 195 687</b>	<b>88%</b>
D-Coûts indirects	582 729	415 332	167 396	12%
- soit 14% maximum de la ligne C	582 729	415 332	167 396	12%
			0	0%
<b>TOTAL GENERAL (C+D)</b>	<b>4 745 076</b>	<b>3 381 993</b>	<b>1 363 083</b>	<b>100%</b>

**X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement**

## LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

<b>Auditeur (nom/statut/adresse) :</b>
<b>Certification/qualification :</b>
<b>OSC ou partenaire audité :</b>
<b>Dates de l'audit :</b>
<b>N° convention AFD</b>
<b>Montant audité :</b>
<b>Tranches :</b>

<b>1. QUESTIONS DE CONTRÔLE</b>	<b>Oui, le point a été vérifié</b>	<b>Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié</b>
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		

Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<b>1.3. Analyse du plan de financement</b>		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?  Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ?		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
<b>1.4. Vérification du système comptable</b>		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		

Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<p><b><u>Conformité à la législation applicable</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</li> <li>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.</li> <li>▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</li> <li>▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</li> <li>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</li> </ul>		
<p><b><u>Dépenses de personnel</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</li> <li>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> </ul>		
<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ?</li> <li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ?</li> <li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li> </ul>		
<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> <li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</li> </ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ?</li> <li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</li> <li>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</li> </ul>		

<b>2. LIVRABLES ATTENDUS</b>	<b>Oui, transmis à l'AFD</b>	<b>Non, pourquoi ?</b>
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

### X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

- 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique [http://www.worldbank.org/debarr<sup>2</sup>](http://www.worldbank.org/debarr2);
- 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
- ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
  - iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

---

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.